

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 mars 2020 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée  
Mme Suzie Miron, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE20 0365**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 mars 2020, en y retirant les articles 20.05, 20.20, 20.25, 20.26, 20.27, 50.01 et 60.01 et en y ajoutant les articles 20.039, 20.040 et 30.010.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE20 0366**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE20 0367**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE20 0368**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE20 0369**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Complexe Enviro Connexions, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de valorisation de résidus verts par compostage et retour de compost mature, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 787 277 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17972;

- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 193 065 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2020 du Service de l'environnement;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 207 763 \$ par année de 2021 à 2023;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1208260001

---

### **CE20 0370**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 1, 2, 3 et 4, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de la location, la livraison et l'entretien de toilettes chimiques pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18037;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
GFL Environmental Inc.	1	233 577,17 \$
GFL Environmental Inc.	2	393 761,21 \$
GFL Environmental Inc.	3	219 059,28 \$
GFL Environmental Inc.	4	229 070,73 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 161 320,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1204132001

---

### **CE20 0371**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en 2020 et 2021, avec option de renouvellement pour deux périodes de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 736 000,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17519 ;
- 2- d'autoriser un montant de 73 600,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 110 400,15 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1208174002

---

**CE20 0372**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 26 mars 2020 au 25 mars 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 94 351,65 \$, contingences et taxes incluses, pour des services de suivi et de piégeage de coyotes sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Groupe-Prévost Fortin inc. (BC1335674), majorant ainsi le montant total du contrat de 92 957,29 \$ à 187 308,94 \$, contingences et taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1208167001

---

**CE20 0373**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Resto-Plateau, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la distribution de nourriture aux détenus, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 128 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17932;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1195055001

---

**CE20 0374**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Uni-select Canada inc., anciennement Bumper to Bumper, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des filtres pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville, pour une somme maximale de 419 471,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17008;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1208528001

---

#### **CE20 0375**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Tetra Tech QI inc. fournisseur unique, pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les services de maintenance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 948 543,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- 3 - d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document y donnant suite;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1193438038

---

#### **CE20 0376**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense de 722 992,03 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de produits d'entretien ménager sur demande, pour la période du 16 mai 2020 au 16 mai 2021, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG15 0280), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 213 149,69 \$ à 4 936 141,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 108 448,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1208719001

---

**CE20 0377**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Demix Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue D'Iberville, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 460 808,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 285401;
- 3 - d'autoriser une dépense de 860 345,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 693 300 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1207231004

---

**CE20 0378**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 839 011,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458011;
- 3 - d'autoriser une dépense de 583 901,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 175 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1207231001

---

**CE20 0379**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard-Sainte-Genève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR - PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 245 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458711;
- 2 - d'autoriser une dépense de 324 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 190 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1197231082

---

**CE20 0380**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à De Sousa / 40402077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 367 795,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458721;
- 2 - d'autoriser une dépense de 336 779,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 163 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1197231081

---

**CE20 0381**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de LaSalle, de Verdun et du Sud-Ouest (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 474 518,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458712;

- 2- d'autoriser une dépense de 247 451,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 126 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1207231003

---

**CE20 0382**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 397 187,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458722;
- 2- d'autoriser une dépense de 439 718,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1207231002

---

**CE20 0383**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 214 267,09 \$, taxes incluses, ainsi que trois virements totalisant 138 766,58 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences, pour des travaux de conduites d'eau et de voirie, dans le cadre du contrat accordé à Ali Excavation inc. (CG16 0407), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 767 021,39 \$ à 4 120 055,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1197231075

---



**CE20 0384**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Notre-Dame au boulevard René-Lévesque Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 333 333,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412411;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 527 467,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 3 910 506,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un budget de revenus de 223 862,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 203 511,20 \$ + contingences : 20 351,12 \$), pour les travaux de la Société de transport de Montréal (STM) intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par la STM en vertu de l'entente;
- 6 - d'autoriser un budget de revenus de 297 574,99 \$, taxes incluses (contrat entente : 270 522,72 \$ + contingences : 27 052,27 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7 - d'autoriser un budget de revenus de 836 843,24 \$, taxes incluses (contrat entente : 760 766,58 \$ + contingences : 76 076,66 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 8 - d'approuver un projet d'entente avec la Société de transport de Montréal portant sur la réalisation desdits travaux de reconstruction des infrastructures;
- 9 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1207231008

**CE20 0385**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17827;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ethnoscop inc.	Contrat n°1	1 111 486,32 \$
Arkéos inc.	Contrat n°2	877 627,17 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1204426001

---

**CE20 0386**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 54 613,13 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des façades, de la toiture et des systèmes électromécaniques du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et associés, architectes inc., NCK inc. et Martin Roy et associés (CG15 0026), majorant ainsi le montant du contrat de 959 716,42 \$ à 1 014 329,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1200805001

---

**CE20 0387**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023;
- 2- d'autoriser la réception de la somme de 463 708 \$ à cette fin;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1201543001

---

**CE20 0388**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un soutien financier de 41 958 \$ de la part de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) versée à la Ville de Montréal, dans le cadre du programme « Parc actif » pour l'achat d'équipements de plein air hivernal (ex. : raquettes, luges, bâtons de marche, etc.);
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de la culture, à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville de Montréal, à cet effet;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 41 958 \$ et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1208765001

---

**CE20 0389**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer un cadre de collaboration avec le Ministère des Transports du Québec pour la réalisation d'études d'avant-projet en vue de la requalification urbaine du boulevard Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1208393002

---

**CE20 0390**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 6 179 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Santina Tutino, aux fins d'assemblage et de construction résidentielle, un terrain vacant constitué des lots 6 179 413 et 6 179 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25) et la 4<sup>e</sup> Avenue, au sud de la 3<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 873,2 mètres carrés, pour la somme de 186 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1197723007

---

**CE20 0392**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) pour le développement et le déploiement d'une vision stratégique pour l'ASDCM et le réseau des SDC;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1207796001

---

**CE20 0393**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail, dans le cadre d'un partenariat annuel en appui aux événements « Hop! Le commerce de détail » et « TAG », pour l'année 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1207796004

---

**CE20 0394**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 280 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1194505001

---

**CE20 0395**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne et accorder un soutien financier de 386 000 \$, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 930 000 \$ à 2 316 000 \$ (CG15 0699), prolongeant la durée de la convention du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1207540001

---

**CE20 0396**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ à La Table ronde de l'histoire des Noirs pour le projet de rassemblement d'organismes communautaires et culturels ainsi que d'établissements scolaires autour d'activités de rapprochement des communautés visant à encourager le dialogue dans le cadre des 29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> éditions du « Mois de l'histoire des Noirs » en 2020 et 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1198728002

---

**CE20 0397**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'organisme Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), pour l'année 2020, pour la réalisation de la 21<sup>e</sup> édition de la « Semaine d'actions contre le racisme », prévue du 21 au 31 mars 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1198728001

---

**CE20 0398**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ à la Maison de l'innovation sociale afin d'assurer la mise en place du projet « Cohortes d'incubation civique Je fais Mtl », pour la période 2020-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1205008001

---

**CE20 0399**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale de 75 000 \$ à l'organisme Réseau de la communauté autochtone à Montréal, pour démarrer le projet de collecte de données par et pour les autochtones, qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1208047003

---

**CE20 0400**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'avenant #1 à la convention intervenue entre la Ministre responsable de la Métropole et de la Région de Montréal et la Ville, autorisée par le décret 1073-2018 du 7 août 2018, pour l'octroi d'une subvention de 5 000 000 \$ pour la mise en oeuvre de projets pilotes de véhicules autonomes. L'avenant autorise le versement du solde de 3 000 000 \$ au cours de l'exercice financier 2019-2020 du gouvernement du Québec. L'avenant à signer sera substantiellement conforme au projet d'avenant. La conclusion de cet avenant est subordonnée à une décision du Conseil des ministres.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1207934002

---

**CE20 0401**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 235 907 \$ à la Maison de l'innovation sociale, pour démarrer le projet de Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1207598002

---

**CE20 0402**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 963 696,61 \$, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie et exploitation des lieux d'élimination de la neige, majorant ainsi le montant total des contrats de 359 585 329,03 \$ à 368 549 025,65 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 738 803,53 \$, taxes incluses, pour des contrats de service de remorquage en déneigement, majorant ainsi le montant total des contrats de 2 696 755,52 \$ à 4 435 586,06 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1206320002

---

### **CE20 0403**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc., majorant ainsi le montant du contrat de 10 497 184,55 \$ à 13 701 506,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1197737006

---

### **CE20 0404**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 46 097 208 \$, sous réserve de l'adoption de l'entente tripartite 2020 par le gouvernement du Québec;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1208320001

---



**CE20 0405**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'admission des disquaires lors de la Journée des disquaires, le 18 avril 2020, jusqu'à minuit.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1207796003

---

**CE20 0406**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'accord de principe visant la création du Carrefour de la recherche urbaine de Montréal au sein du Service du développement économique, regroupant les axes 2,3 et 4 du volet savoir du plan d'action Inventer Montréal de la stratégie de développement économique Accélérer Montréal 2018-2022.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1198006002

---

**CE20 0407**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8 (1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction proposée pour le passage à niveau au point milliaire 141.97 de la subdivision de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1207211012

---

**CE20 0408**

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-XXX);

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

il est résolu :

1 - d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (secteur du « Triangle »), les lots :

2 648 574	2 648 707	2 648 732	2 651 727
2 648 575	2 648 708	2 648 733	2 651 728
2 648 664	2 648 710	2 648 735	2 652 421
2 648 665	2 648 711	2 648 736	
2 648 682	2 648 724	2 648 744	
2 648 702	2 648 727	2 648 749	

- dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les lots :

1 193 790	2 334 500	2 334 569	2 336 275
1 203 541	2 334 560	2 334 570	3 105 679
1 203 542	2 334 561	2 334 571	3 361 537
1 340 332	2 334 562	2 334 572	3 361 538
1 444 888	2 334 563	2 334 573	3 361 540
1 585 834	2 334 564	2 334 575	3 361 541
2 003 861	2 334 566	2 334 576	3 361 542
2 003 862	2 334 567	2 334 577	
2 003 865	2 334 568	2 334 578	

- dans l'arrondissement du Sud-Ouest, les lots :

1 243 265	1 573 181	1 851 517	2 815 685
1 243 827	1 573 291	1 851 527	2 975 631
1 380 977	1 573 541	2 091 785	4 140 514
1 380 984	1 573 606	2 091 790	4 140 515
1 573 179	1 851 454	2 091 791	
1 573 180	1 851 514	2 815 684	

- dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette le lot : 3 362 830

- dans le PDUES (Plan de développement urbain, économique et social) Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, les lots :

1 867 972	2 245 916	2 249 855	2 590 440
1 867 973	2 246 657	2 589 394	3 604 064
1 867 974	2 247 284	2 589 537	3 604 065
1 868 773	2 249 346	2 589 538	3 604 066
2 245 874	2 249 603	2 589 539	3 610 860
2 245 899	2 249 748	2 589 540	
2 245 907	2 249 853	2 589 541	

- dans l'arrondissement de Verdun (secteur Hickson-Dupuis), les lots :

1 154 078	1 154 389	1 154 393	1 154 397
1 154 079	1 154 390	1 154 394	1 154 398
1 154 080	1 154 391	1 154 395	1 154 401
1 154 140	1 154 392	1 154 396	

- dans l'arrondissement de Ville-Marie, les lots :

1 064 407	1 338 869	1 424 819	2 339 880
1 065 651	1 338 897	1 425 215	3 361 052
1 066 188	1 338 921	1 425 219	3 361 059
1 179 318	1 338 923	1 852 943	3 361 259
1 179 688	1 338 925	2 160 625	3 361 260
1 179 689	1 340 084	2 160 999	3 361 265
1 179 713	1 340 222	2 161 220	3 361 268
1 179 759	1 340 558	2 161 330	3 361 270
1 180 610	1 341 137	2 161 333	3 361 272
1 180 612	1 423 912	2 161 334	3 362 041
1 180 697	1 423 913	2 162 009	3 362 045
1 180 851	1 423 916	2 162 026	5 097 267
1 180 879	1 424 605	2 162 034	5 097 268
1 180 889	1 424 612	2 162 036	6 031 150
1 181 224	1 424 665	2 162 073	
1 181 812	1 424 693	2 162 074	
1 284 447	1 424 727	2 162 077	
1 284 449	1 424 728	2 162 102	

- dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (secteur Parc-Extension), les lots :

2 245 623	2 245 662	2 248 517
2 245 625	2 248 444	2 248 718
2 245 626	2 248 516	2 248 775

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-XXX).

Adopté à l'unanimité.

**CE20 0409**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Oumar Diallo au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de deux ans, débutant le 26 mars 2020, en remplacement de M<sup>e</sup> Éric Simard.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1202988001

---

**CE20 0410**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 6 110 \$ de la Société des amis du Biodôme pour un projet de recherche au Biodôme portant sur la caractérisation du microbiome du chorion de la bocasse noire;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 6 110 \$, couvert par la contribution de la Société des amis du Biodôme;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1207610001

---

**CE20 0411**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédit de 48 000\$ en provenance des dépenses contingentes de l'Administration municipale vers le budget du Bureau de l'ombudsman de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1205030001

---

**CE20 0412**

Vu la résolution CA20 10 063 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 2 mars 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, à titre de membres d'office non votants au Conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour 2020-2021.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1207408001

---

**CE20 0413**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter l'offre de règlement entre la Ville de Montréal et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) pour une somme de 588 310 \$, dans le cadre d'un litige au niveau de l'imputation des coûts relatifs aux visites médicales effectuées après la date de consolidation touchant tous les groupes d'employés;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1197493001

---

**CE20 0414**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de confidentialité et l'acquiescement au Processus de vente et de sollicitation d'investissement (PVSII) entre la Ville de Montréal et PricewaterhouseCoopers inc. afin d'accéder aux informations sur les actifs de la compagnie Rebutts solides canadiens inc.;
- 2- d'autoriser le Directeur de la gestion des matières résiduelles à signer les dits documents, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1202621002

---

**CE20 0415**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

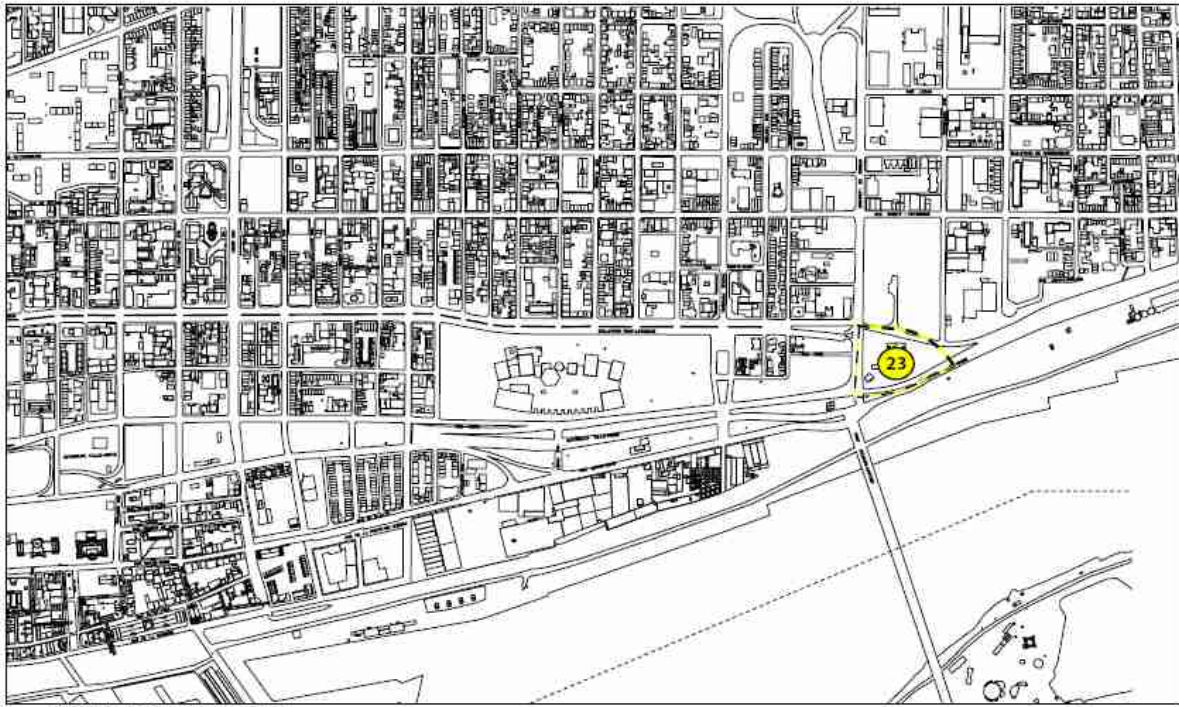
de recommander au conseil municipal :

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;
- 4- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction et tout agrandissement d'un bâtiment dans les secteurs visés sur les cartes jointes en annexe A et B à la présente résolution;
- 5- de permettre, malgré ce qui précède, toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment :
  - dont la hauteur n'excède pas celle indiquée sur les cartes intitulées « Plan des hauteurs – partie 1 » et « Plan des hauteurs – partie 2 », jointes en annexe A à la présente résolution;
  - dont la densité n'excède pas celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des densités » jointe en annexe B à la présente résolution;
- 6- de prévoir qu'un permis ou un certificat d'autorisation visant toute construction ou tout agrandissement d'un bâtiment dans les secteurs visés sur les cartes jointes en annexe A et B à la présente résolution ne peut être délivré qu'en conformité aux exigences de celle-ci;
- 7- de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

-----  
ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « PLAN DES HAUTEURS – PARTIE 1 » ET « PLAN DES HAUTEURS – PARTIE 2 »

---



Annexe A - Plan des hauteurs - partie 1

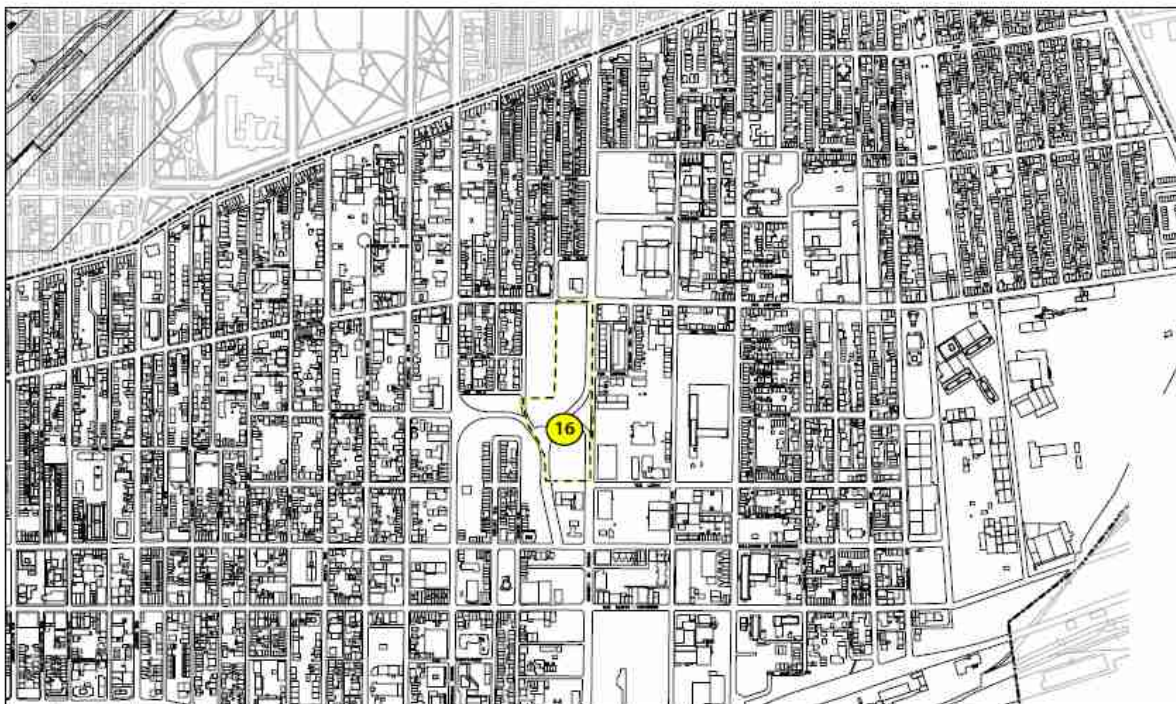
— Limite du secteur  
visé



Hauteur maximale en mètres

Ville-Marie  
Montréal

ANNEXE A  
PLAN INTITULÉ « PLAN DES HAUTEURS – PARTIE 2 »



Annexe A - Plan des hauteurs - partie 2

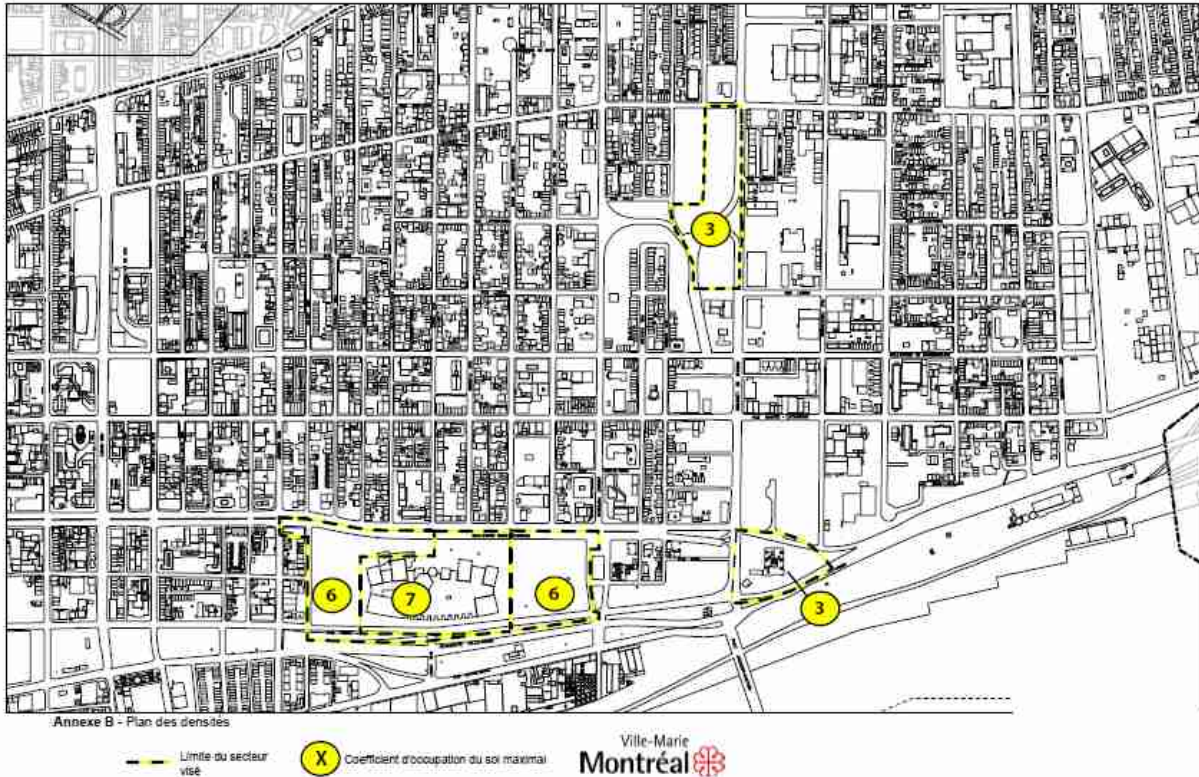
— Limite du secteur  
visé



Hauteur maximale en mètres

Ville-Marie  
Montréal

ANNEXE B  
PLAN INTITULÉ « PLAN DES DENSITÉS »



Adopté à l'unanimité.

40.001 1200867001

**CE20 0416**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet le règlement intitulé « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029) » quant à l'affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson-Coors dans l'arrondissement de Ville-Marie;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal »;
- 2- de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 3- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;



- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1200867002

---

**CE20 0417**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1207796002

---

**CE20 0418**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1206678001

---

**CE20 0419**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « square du Norseman » l'espace public situé au centre de la boucle formée par la rue William-Longhurst, et constitué du lot 6 271 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1204521004

---

**CE20 0420**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « passage Albert-Millaire » le passage public connu par l'appellation usuelle de « passage Denonville » situé dans l'axe de la rue Denonville, entre la rue Briand et le boulevard Monk, et constitué des lots numéros 1 243 281 et 1 243 282 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1204521003

---

**CE20 0421**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- de nommer « boulevard des Tanneries » le nouveau boulevard situé entre l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Rémi et de la rue Notre-Dame Ouest;
- de confirmer le nom de la rue Saint-Jacques, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi;
- de confirmer le nom de la rue Notre-Dame Ouest à l'intersection du boulevard des Tanneries;
- de nommer le prolongement du chemin de la Côte-Saint-Paul, entre le boulevard Monk et les voies de l'autoroute 15;
- de nommer le prolongement du boulevard Angrignon au nord-ouest de la rue Saint-Patrick.

Le tout dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1194521021

---

**CE20 0422**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure, et de demander au conseil d'autoriser la poursuite des procédures prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en vue de l'adoption finale du projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1203430001

---

**CE20 0423**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et de l'agglomération le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

Adopté à l'unanimité.

60.002 1205330002

---

**Levée de la séance à 10 h 25**

70.001

---

Les résolutions CE20 0365 à CE20 0423 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville